



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 47

DELIBERATION
n° 2026 - 07 - 06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Pascal BOURIAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

Pouvoirs : Marie-Thérèse BONNEAU à M. Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Julie MORISOT.

Laëtitia MARÉCHAL est désignée secrétaire de séance.

Dotation de Solidarité Communautaire

Par délibération du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire a institué une Dotation de Solidarité Communautaire au bénéfice des 14 communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Le montant de cette dotation, facultative, est fixé librement chaque année par le Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, en fonction de ses ressources de fonctionnement, de l'équilibre de cette section et du respect du remboursement du capital de la dette par des ressources propres.

La DSC est répartie en tenant compte majoritairement :

- de l'écart de revenu/habitant de la commune au regard de la moyenne de l'EPCI ;
- de l'insuffisance du potentiel financier/habitant ou du potentiel fiscal/habitant de la commune au regard de la moyenne de l'EPCI.

La loi prévoit que ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI et qu'ils doivent représenter au moins 35 % du montant total réparti. Le solde est réparti librement par le Conseil Communautaire.

Par délibération du 2 décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé, afin de pérenniser l'enveloppe initiale de 895 000 €, de fixer le nouveau montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 550 000 €, corrigée des divers prélèvements et majorations opérés annuellement, et de compléter celui-ci par l'attribution de fonds de concours.

Pour rappel, lors de la réunion des Maires du 12 septembre 2024, relative à l'étude des différents scénarios de prospective et de Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), différents arbitrages sur les investissements avaient été pris parmi lesquels figurait la suppression, à compter de 2026, des fonds de concours liés à la Dotation de Solidarité Communautaire.

En conséquence, l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour l'exercice 2026 s'établirait à 399 882,82 € suivant le détail ci-après :

⇒ Dotation de Solidarité Communautaire :

Communes	DSC année 2026 - Enveloppe de 550 000 €					
	Montant de la DSC 2026	Impact reversement de fiscalité	Participation musique et danse dans les écoles	Participation pour la mise à disposition d'une aire de grands rassemblements des gens du voyage	Montant DSC 2026 corrigé des prélèvements et majorations	Montant DSC 2026 corrigé des montants négatifs
L'Aiguillon sur Vie	36 413,66 €	-44 428,94 €	950,00 €	0,00 €	-7 065,28 €	0,00 €
Brem sur Mer	38 476,16 €	-868,07 €	0,00 €	0,00 €	37 608,09 €	37 608,09 €
Bretignolles sur Mer	45 188,41 €	-693,96 €	2 290,00 €	0,00 €	46 784,45 €	46 784,45 €
La Chaize Giraud	26 829,83 €	-2 492,53 €	0,00 €	0,00 €	24 337,30 €	24 337,30 €
Coëx	31 900,84 €	-44 261,40 €	1 970,00 €	0,00 €	-10 390,56 €	0,00 €
Commequiers	40 667,53 €	-3 175,91 €	1 600,00 €	0,00 €	39 091,62 €	39 091,62 €
Le Fenouiller	38 480,42 €	-2 533,51 €	1 190,00 €	0,00 €	37 136,90 €	37 136,90 €
Givrand	30 789,27 €	-66 824,54 €	0,00 €	20 000,00 €	-16 035,27 €	0,00 €
Landeveille	31 355,49 €	-765,92 €	0,00 €	0,00 €	30 589,57 €	30 589,57 €
Notre Dame de Riez	33 936,56 €	-303,92 €	0,00 €	0,00 €	33 632,64 €	33 632,64 €
Saint Gilles Croix de Vie	40 234,30 €	-42 457,05 €	4 050,00 €	0,00 €	1 827,25 €	1 827,25 €
Saint Hilaire de Riez	81 633,25 €	-2 898,53 €	2 320,00 €	0,00 €	81 054,72 €	81 054,72 €
Saint Maixent sur Vie	35 261,06 €	-1 251,72 €	0,00 €	0,00 €	34 009,34 €	34 009,34 €
Saint Réverend	38 833,23 €	-5 842,31 €	820,00 €	0,00 €	33 810,91 €	33 810,91 €
TOTAL	550 000,00 €	-218 798,30 €	15 190,00 €	20 000,00 €	366 391,70 €	399 882,82 €

Le Conseil Communautaire,
 Dûment convoqué,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-28-4,
 Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014, 7 décembre 2016, 23 mars 2017, 27 septembre 2018, 26 septembre 2019, 24 septembre 2020, 2 décembre 2021, 6 octobre 2022, 20 juillet 2023, 18 juillet 2024 et 18 juillet 2025,
 Vu le Budget 2026,
 Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026,
 Vu le rapport,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les nouveaux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire attribuée aux communes pour l'exercice 2026 tels qu'ils figurent ci-après :

Communes	DSC 2026
L'Aiguillon sur Vie	0,00 €
Brem sur Mer	37 608,09 €
Brétignolles sur Mer	46 784,45 €
La Chaize Giraud	24 337,30 €
Coëx	0,00 €
Commequiers	39 091,62 €
Le Fenouiller	37 136,90 €
Givrand	0,00 €
Landevieille	30 589,57 €
Notre Dame de Riez	33 632,64 €
St Gilles Croix de Vie	1 827,25 €
St Hilaire de Riez	81 054,72 €
St Maixent sur Vie	34 009,34 €
St Révérend	33 810,91 €
TOTAL	399 882,82 €

Article 2 : de dire que le montant consacré à la DSC sera révisé annuellement ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Laëtitia MARÉCHAL

Givrand, le 8 octobre 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 OCT. 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 09 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.